



# DECISION DU MAIRE

Décision n° 2024 / 034 / 2375

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville

Place Ange Estève

13 480 CABRIES

Tel : 04.42.28.14.00

Fax : 04.42.28.14.20

Mail : maire@cabries.fr

**Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour la construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires**

---

**Le maire de la commune de Cabriès**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération n°2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 26° ;

**Vu** le budget de la commune ;

**Vu** le dispositif d'aide financière proposé par l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5000 équipements, génération 2024 – Volet régional / territorial, Axe 3 équipements structurants » ;

**Considérant** le projet de construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires ;

**DECIDE**

**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** De solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan « 5000 équipements, génération 2024 – Volet régional / territorial, Axe 3 équipements structurants » pour le financement de l'opération « construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires », à hauteur de 18,82 % du montant des travaux estimés à 1 788 725 € HT, soit 336 618 € ;

**ARTICLE 2 :** D'approuver le plan de financement provisoire de cette opération, ci-annexé, pour une participation communale de 357 745 € HT ;

**ARTICLE 3 :** De dire que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 1383 « subventions » de la section investissement du budget de l'exercice en cours et de l'exercice suivant ;

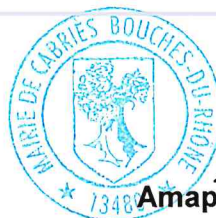
**ARTICLE 4 :** La présente décision sera affichée, notifiée à l'Agence Nationale du Sport et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au comptable public, responsable de la Trésorerie ;

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint du pôle Culture, Sports et Vie locale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20240412-DEC\_2024\_034-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024

**ARTICLE 6 :** Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 12/04/2024  
Le Maire



**Amapola VENTRON**



**DEMANDE DE SUBVENTION - ANS**  
**- PLAN 5000 EQUIPEMENTS, GENERATION 2024 -**  
**Volet Régional / Territorial**  
**Axe 3 Equipements Structurants**

**Construction d'une piste d'athlétisme, de deux terrains de futsal extérieurs et d'un bâtiment vestiaires**

**Plan de financement prévisionnel**

| COUT HT                | FINANCEMENTS                                       |             |
|------------------------|--|-------------|
| 1 788 725 €            | ANS - FFF<br>(18,82% - Plan 5000 équipements 2024) | 336 618 €   |
|                        | Département :<br>(50%)                             | 894 362 €   |
|                        | Région Sud PACA :<br>(11,18%)                      | 200 000 €   |
|                        | Autofinancement réel Commune :<br>(20%)            | 357 745 €   |
| TOTAL HT : 1 788 725 € | TOTAL FINANCEMENTS :<br>(Taux 100%)                | 1 788 725 € |

**Rappel : Le plan de financement définitif reprend toutes les subventions allouées pour le financement du projet.**

**Je soussignée, Amapola VENTRON, Maire de la commune de CABRIES atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.**

Cabriès, le

12/04/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-211300199-20240412-DEC\_2024\_034-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2024  
Date de réception préfecture : 15/04/2024